

Mémoire

Présenter par
Frédéric Villeneuve

Concernant
Le projet d'ouverture et d'exploitation
de la mine d'apatite du Lac à Paul au
Saguenay-Lac-Saint-Jean

Sainte-Rose-du-Nord
MRC du Fjord-du-Saguenay
Mai 2015

Sommaire

Explication de l'intérêt_____

Mise en contexte_____

Histoire chronologique_____

Conclusion_____

Annexes_____

Explication de l'intérêt au sujet de la consultation

**L'entreprise Arienne Phosphate inc.
Veut construire un chemin privé pour
accéder à un terminal de
transbordement sur la rive-nord du
Saguenay.**

**Ma crainte est que ce nouveau chemin
nous empêche de circuler librement
sur le chemin public reliant Cap-au-
Leste et Anse-à-Peltier**

Mise en contexte

Pour le développement économique et social, il est d'intérêt public que l'ancien chemin de colonisation longeant la rive nord du Saguenay reste accessible aux publiques.

Le potentiel agro-touristique du site est unique au monde. C'est la première route qui a permis de relier par voie terrestre les villages de « Tableau via Ste-Rose et Anse-à-Peltier au village de Saint-Fulgence.

Histoire chronologique du développement de ce chemin publique

**L'an 1862, arpentage du canton St-Germain :
Dans les notes de l'arpenteur Gédéon Gagnon nous retrouvons les premières descriptions de ce chemin. Donc, voici un paragraphe à la page 12 de son rapport :**

« Il n'y a aucune difficulté d'ouvrir des routes de communications à travers le dit Canton, et principalement la partie qui se trouve au Cap-au-Leste. L'arpentage de ce dernier morceau de chemin est demandé par un bon nombre de colons qui ont déjà commencé des travaux de voiries ».
(voir annexe 1)

**L'an 1860, ouverture du bureau de poste
« Anse-aux-Foins » (St-Fulgence):**

**L'an 1893, ouverture du bureau de poste
« Descente des Femmes » (Sainte-Rose):**

**L'an 1901, ouverture du bureau de poste
«Anse-à-Peltier »:**

**L'an 1910, arpentage du premier chemin public
de Cap au Leste :**

**Dans les notes et le plan de l'arpenteur J.E.
Girard, nous pouvons voir le tracé du « chemin du
public du Gouvernement » (voir annexe 2)**

**L'an 1911, pétition des citoyens de la Descente des
Femmes pour avoir droit à la charte de St-
Fulgence à des fins rurales :**

**Au début du siècle la demande des colons de chez-
nous est de plus en plus forte pour la construction
d'un vrai chemin menant au chemin de l'anse-à-
Peltier et pour rejoindre St-Fulgence. Ainsi pour
améliorer les services de transport et de
communication (poste,télégraphe) et éviter les
dangers de la navigation et la mauvaise météo sur
la rivière Saguenay. (Voir annexe 3)**

L'an 1914, annexion du canton St-Germain avec St-Fulgence :

La recommandation des fonctionnaires de Québec est l'annexion de la Descente des Femmes avec St-Fulgence...D'une part, pour avoir droit aux octrois pour faire une bonne route et entre autre, le chemin connu sous le nom du « Ptie-Nord ».

(L'histoire du nom de ce chemin vient du « Lot 1, rang E, Ptie-Nord » du canton St-Germain).

(voir annexe 4)

L'an 1930, ouverture du bureau de poste de « Tableau ».

L'an 1940 à 1942, description et plan officiel de la municipalité de la Paroisse de Sainte-Rose-du-Nord et proclamation à la Gazette officiel du Québec :

Dans le plan officiel de la paroisse on peut voir le tracé du chemin le « Ptie-Nord ».

(voir annexe 5)

L'an 1948, ouverture du bureau de poste « Cap-au-Leste ».

L'an 1953, décret No. 546, des chemins de colonisations dans les municipalités de Sainte-Rose-du-Nord et Saint-Fulgence :

Le chemin entre Cap-au-Leste et Anse-à-Peltier est officiellement reconnu chemin publique.

(voir annexe 6)

Donc, vous pouvez constater que plusieurs petits Bureau de poste ont ouvert le long de ce chemin de colonisation entre Saint-Fulgence et Sainte-Rose-du-Nord :

Anse-aux-Foins, ouverture en 1860;

Anse-à-Peltier, ouverture en 1901

Cap-au-Leste, ouverture en 1948

Descente-des-Femmes, ouverture en 1893

Le Tableau, ouverture en 1930

L'an 1991, Décret No. 1388-91, concernant la déclassification de chemins de colonisation :

Suite à un inventaire du ministère des transports, certains chemins ont été transférés aux municipalités, entre autre, les chemins portant le décret no. 546

(voir annexe 7)

L'an 2014, demande d'information et réponse du ministère des transports concernant l'ancien chemin de colonisation entre Cap-au-Leste et Anse-à-Peltier :

(voir annexe 8)

En conclusion

Considérant les faits historiques de ce chemin de colonisation.

Considérant l'importance du milieu naturel économique et social du secteur.

Considérant qu'une route agro-touristique peut s'y développer.

En conséquence, je crois que la solution passe par un chemin d'accès aux territoires entre Anse-à-Peltier et Cap-au-Leste en tout temps et tel que décrit dans ce mémoire.

Annexes

1-2-3-4-5-6-7-8

(Les annexes seront remis aux commission avant le 28 mai)